



Expiration de carte de séjour etudinat

Par **engrzee**, le **23/01/2011** à **19:01**

Bonjour,

J'ai entrer en france en 2006 pour les études. Mon carte de sejour expiré au 15 dec 2010. à cause de maternité de ma femme, on peut pas prendre l'avion, interdite tout voyage par gynecologue. On a demander une prolongation de séjour (3 mois) par un avocat spécialisé dans les affaires étudiant étranger. Elle a écrire une lettre à prefecture de grenoble mais jusqu'à maintennat il n'y a pas de reponse. On a pas recu CAF pour decembre 2010 et Janvier 2011. Finalement, notre bébé arriver au 9 Janvier 2011 et on a acheter les billets pour le départ de 6 fév 2011.

Je vous pose une question: Est ce qu'il y a des droits pour les etudiant etranger dans cette cas? On va partir au 6 fév 2011 définitifment au payé d'origine (Pakistan). Est ce que ca va faire des problemes (pour demander une visa le prochaine fois) si on va partir sans justificatif de prolongation (comme le carte de séjour est déjà expiré)?

Bien Cordialement,

Zeashan KHAN

Par **P.M.**, le **23/01/2011** à **19:10**

Bonjour,

Le mieux serai je pense de demander à l'avocat spécialiste qui vous a déjà aidé...